

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20250097

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TREIZE NOVEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 06/11/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (2), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (3), Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU, Francois CORNET, Robert RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Eric PROLA	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joël KERDRAON	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL.

(1) Départ au dossier n°9 «DSP abattoir – Avenant n°3 – Modification de la redevance annuelle et instauration d'une redevance d'usage de l'abattoir».

(2) Départ au dossier n°3 «Rapport sur les orientations budgétaires 2026».

(3) Départ au dossier n°23 «Transfert de compétences voirie à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise».

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - ANNÉE 2024

VU la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment ses articles 61 et 62 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-2 et D 2311-16 ;

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport égalité femmes/hommes 2024 de la Ville de Bergerac au conseil municipal du 13 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT les constats et les actions présentés dans le rapport sur la politique de ressources humaines, la lutte contre les écarts de rémunération, l'accès à la formation, la promotion de la mixité professionnelle et l'engagement transversal des services en faveur de l'égalité ;

CONSIDÉRANT les initiatives portées au titre de l'année écoulée dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la citoyenneté, du sport, de la transition écologique, de l'accompagnement social et de l'implication des associations et des partenaires locaux ;

CONSIDÉRANT que le rapport fait état de résultats encourageants tout en identifiant des axes d'amélioration pour renforcer la mixité, l'égalité salariale et la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble des métiers de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'égalité entre les femmes et les hommes exercice 2024 de la Ville de Bergerac, présenté en conseil municipal.
- **D'AFFIRMER** son attachement à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et à la prévention de toute forme de discrimination.
- **DE POURSUIVRE** et renforcer les actions visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le fonctionnement interne de la collectivité, comme dans le cadre des politiques publiques que la Ville pilote.
- **DE MANDATER** monsieur le maire pour la mise en œuvre et le suivi de ces actions.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/11/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17 NOV. 2025
et de l'affichage en date du 17 NOV. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

